



Le budget municipal 2010

Séance du conseil municipal du 6 avril 2010

Le document budgétaire a été précédé :

- d'un Débat d'Orientation Budgétaire le 8 février dernier, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, (article L2312-1). (...)
- de l'examen de "toute proposition" par les commissions municipales thématiques, de la commission des finances et du bureau municipal.

Ce vote du Conseil municipal autorisera le Maire à engager les dépenses et à prescrire les recettes.

La préparation de ce budget s'est élaborée dans un contexte de mutation des lois financières entre l'Etat et les collectivités territoriales :

- le **volet de la fiscalité** : la suppression de la taxe professionnelle, la revalorisation des valeurs locatives 1,2% (+2,5% en 2009), les effets de la crise économique (...)
- le **volet des dotations** : la difficile situation financière de l'Etat et l'érosion irréversible des concours financiers attribués aux collectivités territoriales, entre un nouveau mécanisme d'indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2010 et l'écroulement du complément de garantie de cette même dotation, la redéfinition des critères des logements sociaux.

Dans ce contexte, les "réformes" se multiplient, se bousculent, redéfinissent le mécanisme de répartition des ressources et des missions, (...).

- ▶ Evolution du dispositif de compensation de la suppression de la taxe professionnelle, la durée d'existence de ce dispositif n'est à ce jour pas prévue par la loi. "**L'année 2010 est une année relais** (?)", l'Etat perçoit le produit, en contrepartie l'Etat verse une compensation relais en lieu et place de la Taxe Professionnelle.
- ▶ Evolution possible ou probable des dotations à court terme, par exemple, les modalités de répartition de la Dotation Solidaire Urbaine et Cohésion Sociale, chantier entamé en 2009 et inachevé à ce jour.
- ▶ Redéfinition des logements sociaux pour le calcul de la Dotation Solidaire Urbaine et Cohésion Sociale.

Des conséquences sur les charges de la commune

Les coûts induits par les réformes, ex : réforme des rythmes scolaires.

Pour la deuxième année, la prise en compte du recensement rénové (24 541 habitants), qui impacte directement le calcul des dotations (...)

Mais, dans ce contexte, le document budgétaire traduit **la politique ambitieuse de la Municipalité**

- un programme d'investissement élevé,
- un haut niveau d'autofinancement,
- le programme d'emprunt limité à 1 150 000 €,
- contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement et parallèlement explorer toutes les pistes d'optimisation des recettes,
- prépondérance aux services rendus à la population,
- faire peser, le moins de fiscalité possible, à la population qui supporte par ailleurs une fiscalité indirecte importante.

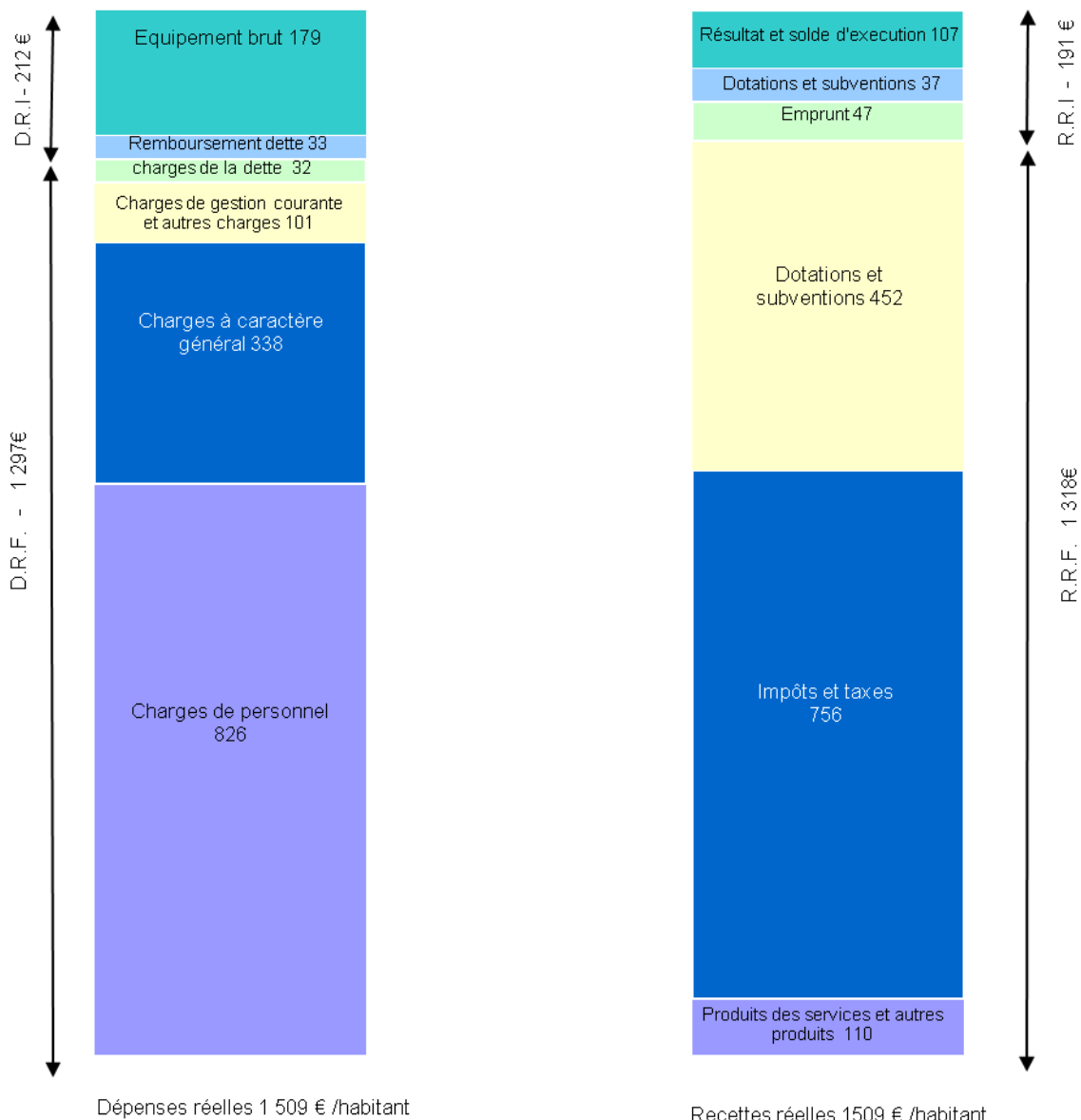
A l'heure du vote de ce budget (*vote déjà retardé d'une semaine*), nous n'avons pas connaissance des notifications

- du "fonds de solidarité région Ile de France" (déterminé par l'Assemblée nationale)
- de la dotation de coopération du SAN (en raison de la suppression de la taxe professionnelle).

Budget primitif prévisionnel 2010

Le schéma ci-dessous illustre le budget primitif prévisionnel 2010 dans sa globalité en euro/habitant, sachant :

- qu'il s'agit d'un budget unique qui reprend par anticipation l'excédent de clôture de l'exercice 2009,
- que le nombre d'habitants est de 24 541 (contre 24 693 en 2009)



DRI = Dépenses Réelles Investissement
DRF = Dépenses Réelles Fonctionnement

RRI = Recettes Réelles Investissement
RRF = Recettes Réelles Fonctionnement

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre toutes opérations confondues à **9 954 495,71 €** restent à réaliser de l'année précédente compris : 4 380 118,34 € en dépenses et 1 528 760,07 € en recettes.

Les dépenses

ont pour effet de modifier la consistance du patrimoine, elles comprennent :

- frais d'études et d'acquisitions de logiciels (...)
- acquisition foncière, de matériel et mobilier (...)
- les travaux neufs d'infrastructure,
- travaux en cours (...)

Les recettes

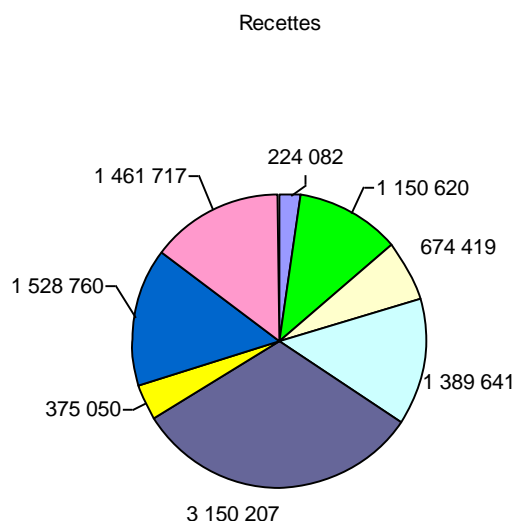
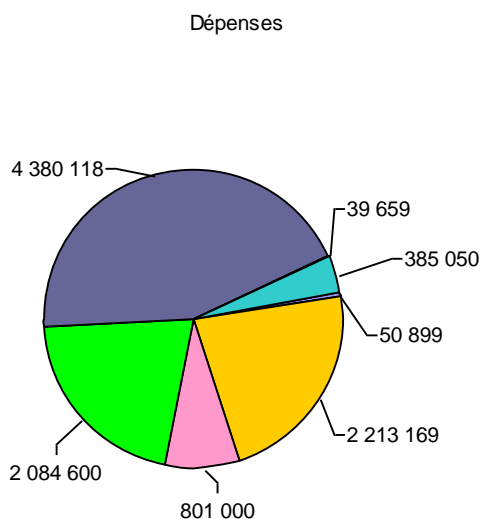
les ressources réelles

- les dotations de l'Etat - FCTVA, TLE, (...)
- les subventions qui correspondent aux engagements de partenariat financier région, département, Etat (...)
- les emprunts et dettes (...)

les recettes d'ordre

- les amortissements (...)
- le virement de la section d'investissement

Structure prévisionnelle de la section d'investissement



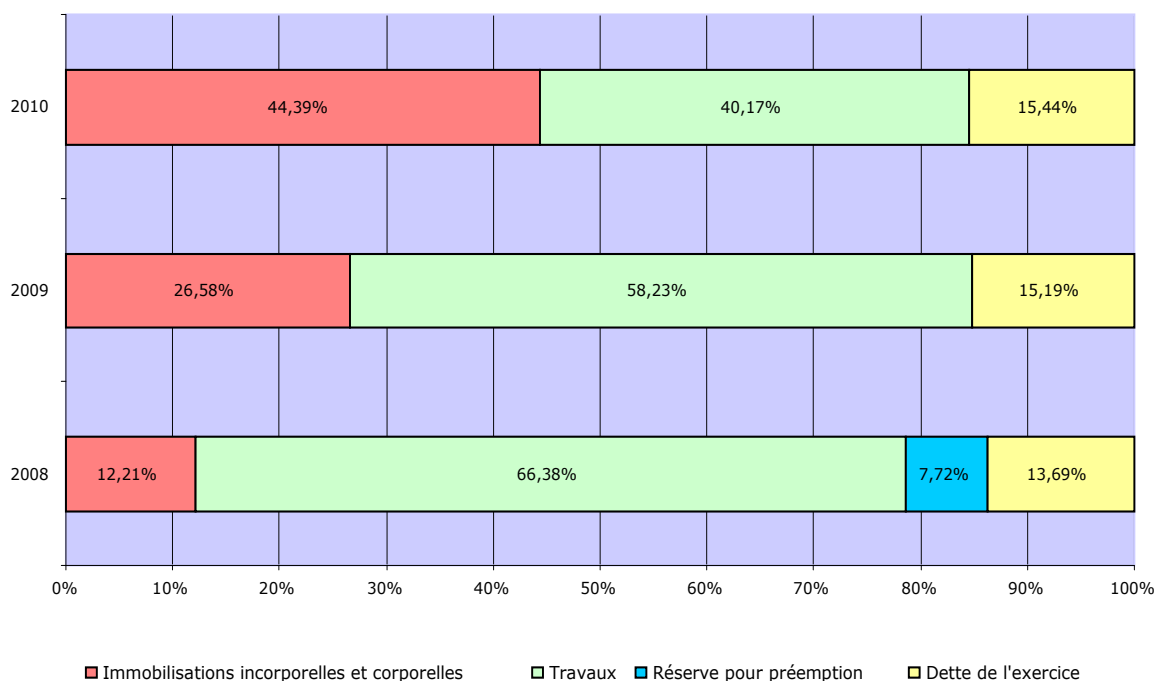
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Dette
- Travaux en cours
- Restes à réaliser
- dépenses imprévues
- Opérations d'ordre

- Subventions investissement
- emprunt et dette assimilé
- Dotations
- Affectation
- Virement de la section + amortissement
- Opérations d'ordre
- Restes à réaliser
- Résultat n-1

Evolution structurelle des dépenses réelles d'investissement sur les 3 derniers exercices

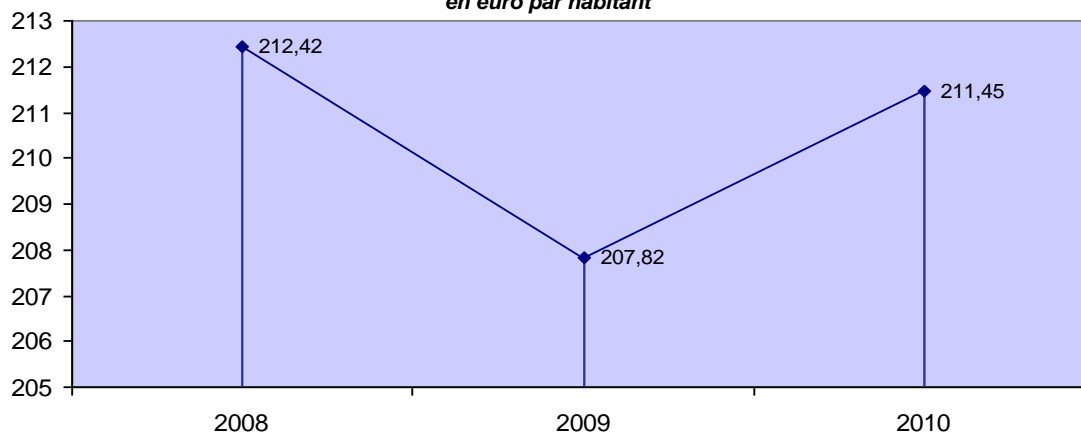
Exercice	2008	2009	2010
immobilisations incorporelles (chapitre 20)	36 617,54	16 272,81	50 899,02
immobilisations corporelles (chapitre 21) + dépenses imprévues	632 027,41	1 346 963,08	2 252 828,85
Acquisition d'immeubles – préemption	422 859,03	0,00	0,00
Travaux (chapitre 23)	3 637 000,00	2 988 500,00	2 084 600,00
Dette (chapitre 16)	750 220,00	780 000,00	801 000,00
	5 478 723,98	5 131 735,89	5 189 327,87

Répartition des dépenses investissements 2008/2009/2010



Volume des dépenses investissements 2008/2009/2010

en euro par habitant



La structure des dépenses d'investissement de l'exercice est la suivante :

84,56% au titre des dépenses d'équipement (acquisition et travaux).

Moyenne par habitant

178,81 €

176,24 € en 2009

Matériels et mobiliers :

correspondant aux besoins exprimés par les services pour le renouvellement et l'acquisition du matériel nécessaire à leur activité :

- scolaires et restaurants	32 228,00 €
- crèches et centres de loisirs	34 900,00 €
- mobilier de cuisine et matériel d'entretien	80 614,00 €
- équipements sportifs	65 800,00 €
- équipements culturels	37 345,00 €
- équipements informatiques	69 077,00 €
- centre technique municipal	100 400,00 €
- autres activités (jeunesse, vie des quartiers, communication, finances, vie associative, affaires générales, solidarité)	82 337,00 €

Au titre des infrastructures :

- programme de voirie	1 068 000,00 €
- éclairage public	580 000,00 €
- mobilier urbain	70 000,00 €
- cimetière	100 000,00 €

Au titre du patrimoine bâti :

- groupes scolaires	344 500,00 €
- centres de loisirs	76 000,00 €
- équipements sportifs	960 000,00 €
- équipements de la petite enfance	150 000,00 €
- sécurité dans les bâtiments	180 000,00 €
- plan local d'urbanisme	22 724,00 €

15,44% au titre de la prise en charge du passé à travers le remboursement de la dette en capital.

Moyenne par habitant

32,64 €

31,59 € en 2009

L'analyse du poste du remboursement de la dette met en lumière une évolution de 1,39% comparé à 2009, niveau très contenu au regard des niveaux d'investissement réalisés depuis plusieurs années.

Les dépenses d'équipements sont financées pour :

Emprunt

Moyenne par habitant

46,86 €

44,57 € en 2009

Ressources externes

Moyenne par habitant

8,72 €

31,83 € en 2009

Ressources propres

Moyenne par habitant

27,91 €

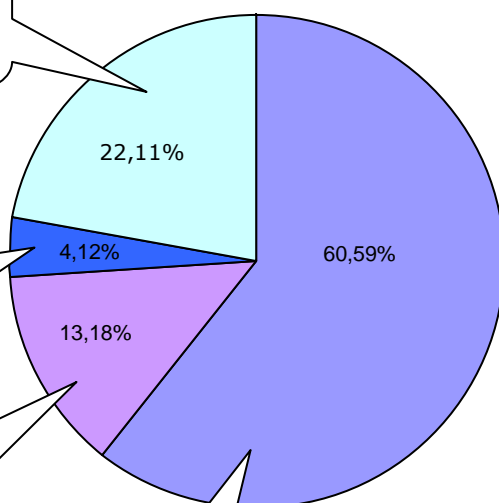
23,06 € en 2009

Autofinancement

Moyenne par habitant

128,36 €

109,76 € en 2009



60,59%

par des ressources internes :

- autofinancement : **2 000 000,00 €**
(en progression de 33,00% comparé à 2009)
- amortissement : **1 150 207,00 €**
(représente la vétusté ou la dépréciation annuelle d'un bien. Il se traduit par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement)

13,18%

par des ressources propres :

- fonds de compensation de TVA : **685 000 €**
(reversement 2 ans après la réalisation des travaux)
- taxe locale d'équipement
- amendes de Police

4,12%

par des ressources externes :

- Conseil Régional : **34 081,87 €**
aménagement paysagé des Deux Parcs
- Département C3D : **180 000,00 €**
amélioration cadre de vie Bois de Grâce

22,11%

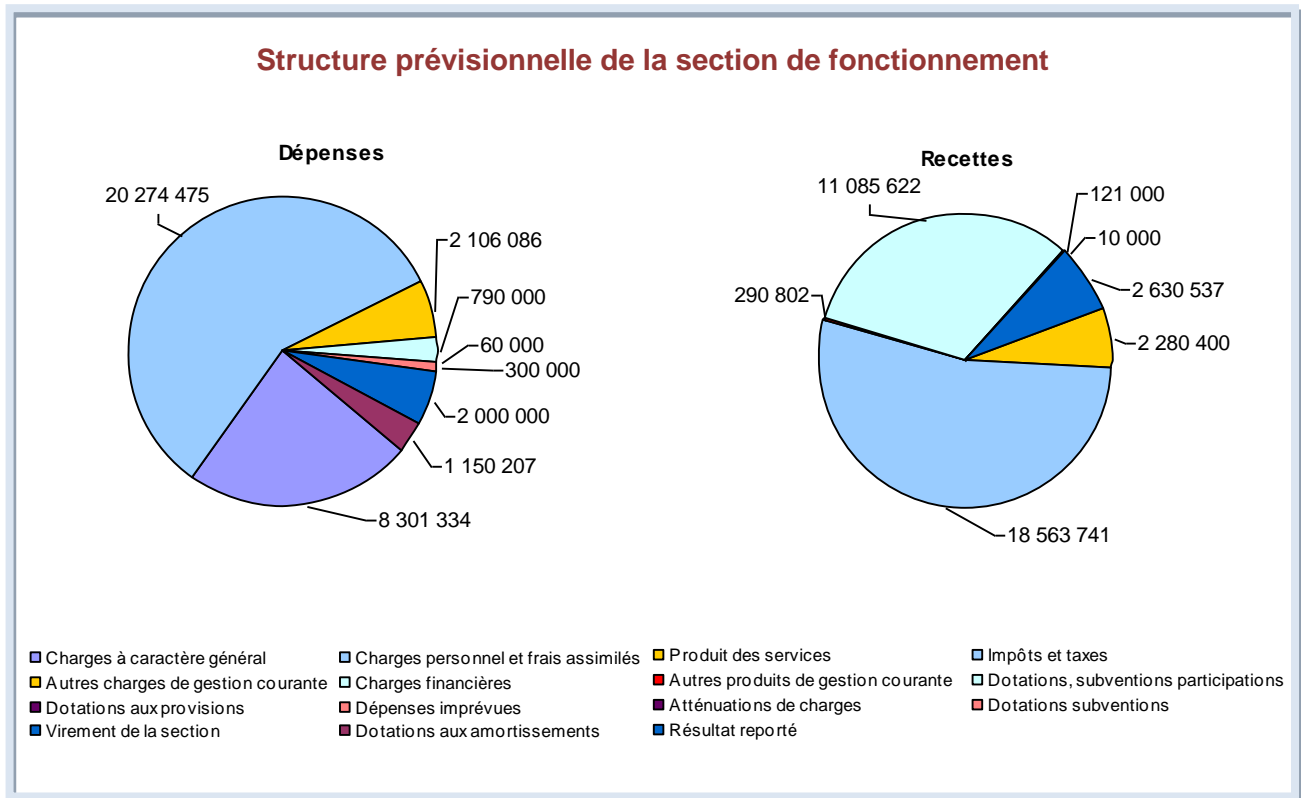
sont affectés à l'enveloppe annuelle d'emprunt

1 150 000 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **34 982 101,66 €**

le résultat de la gestion 2009 étant repris par anticipation et elle regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement des services municipaux.



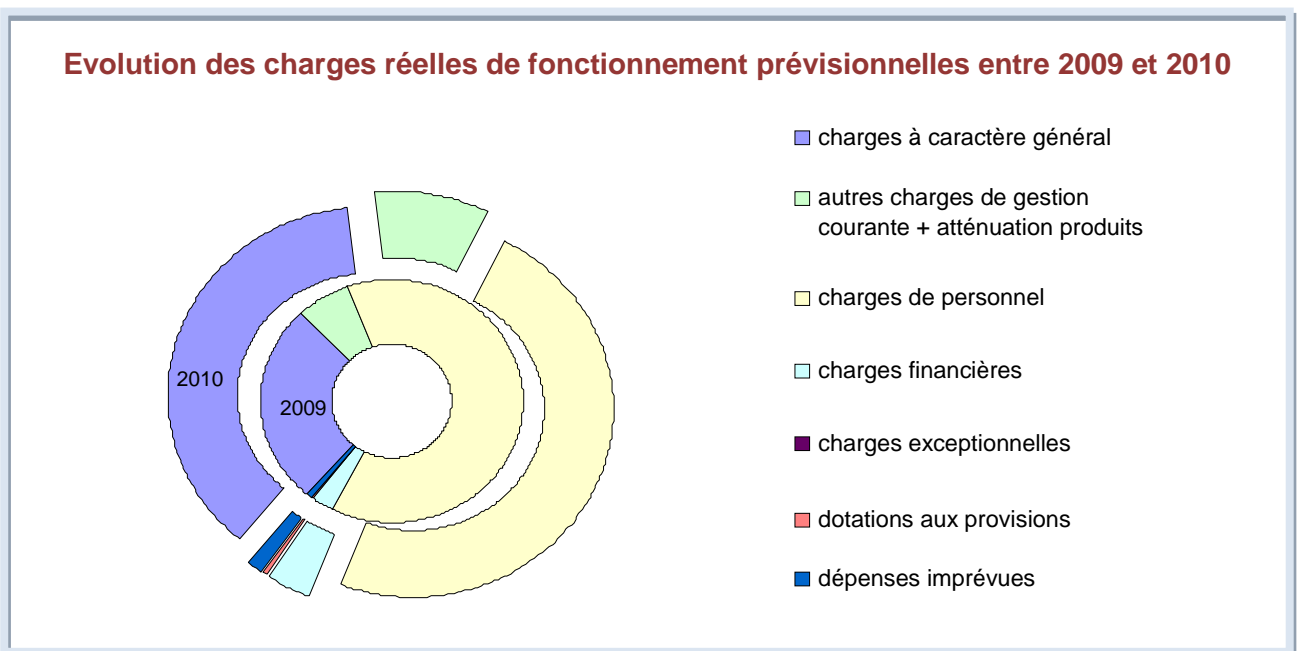
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de gestion courante d'un montant de 30 663 339,66 € enregistrent une progression de 3,75% comparé à 2009. Elles sont composées :

- de charges de personnel (20 274 474,85 €)
- de charges de biens et de services (8 301 334,07 €)

A cela s'ajoute :

- les autres charges de gestion courante et subventions versées (2 087 430,74 €),
 - la charge des intérêts de la dette (790 000,00 €),
- au total les charges réelles de fonctionnement progressent de 3,91%.



Chapitre 011

Les charges à caractère général 8 301 334,07 €

Elles contribuent à hauteur de 26,08% des charges réelles de fonctionnement, enregistrent une hausse de 1,78% comparé à 2009.

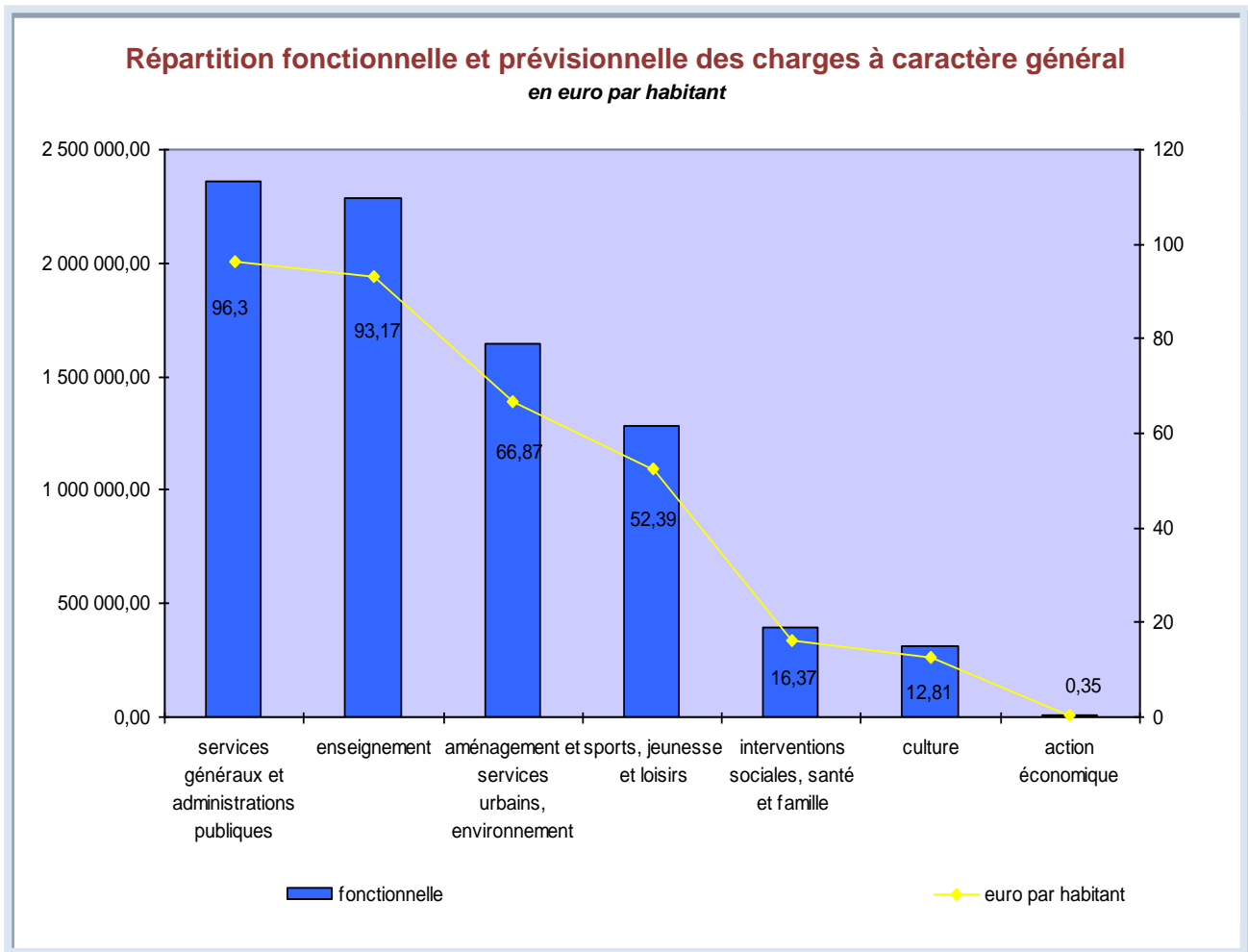
Ce poste enregistre toutes les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, principalement :

- les fournitures, qu'elles soient alimentaires, scolaires, administratives, d'entretien et de carburant,
- toutes les dépenses d'entretien de voies et réseaux, de terrains, mais aussi de mobilier et de matériel,
- tous les contrats de prestations et marchés avec les entreprises, qu'ils soient d'entretien ou de maintenance,
- les primes d'assurance

Moyenne par habitant

338,26 €

330,29 € en 2009



Chapitre 012

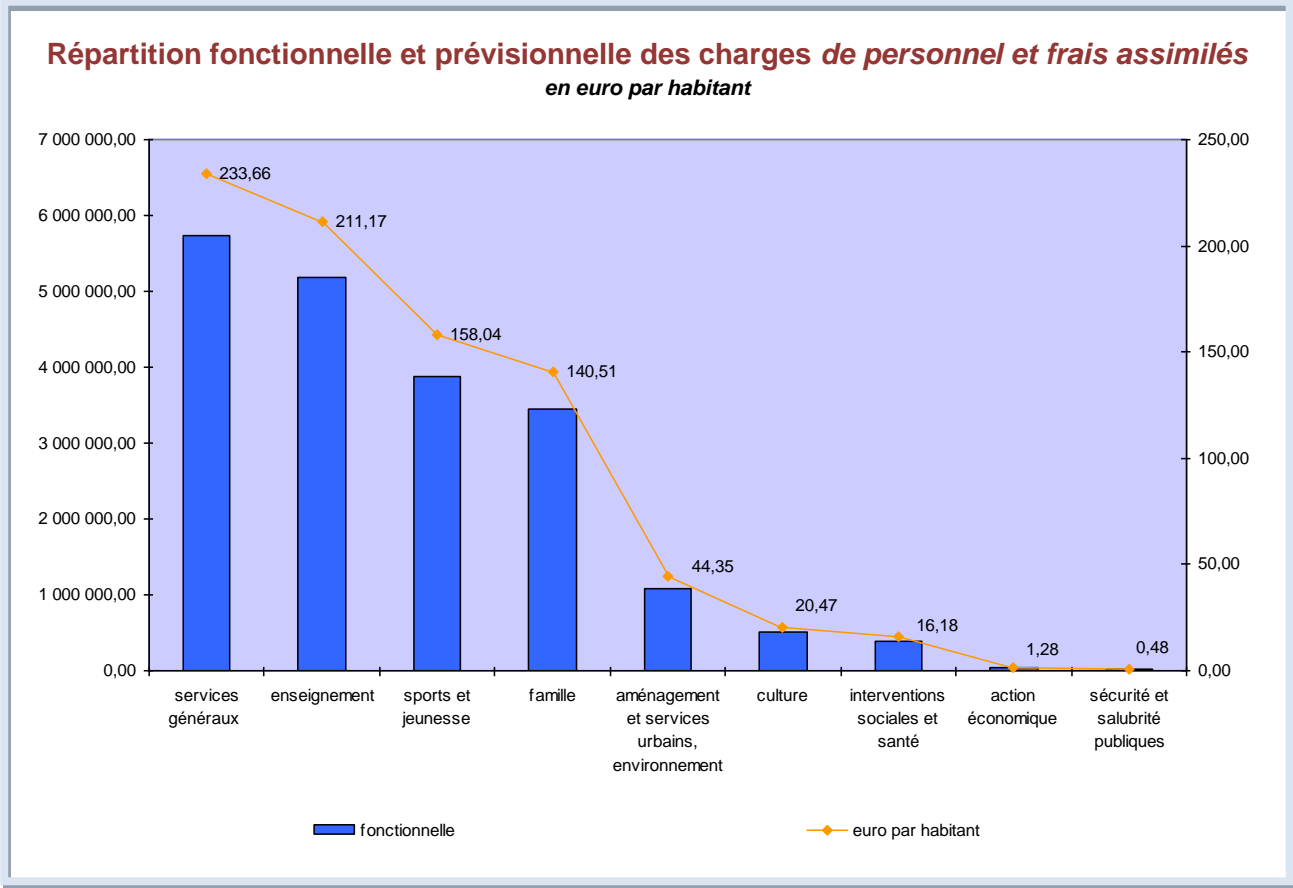
Les charges de personnel et frais assimilés 20 274 474,85 € (63,69% des dépenses réelles de fonctionnement)

Elles enregistrent une progression de 4,74% comparé à 2009.

Les facteurs qui expliquent l'évolution des frais de personnel résident dans :

- la revalorisation des salaires des fonctionnaires 0,5 % au 1^{er} juillet,
- l'avancement automatique du personnel en place(GVT),
- les mesures spécifiques de soutien au pouvoir d'achat,
- la revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet,
- l'organisation d'un scrutin électoral,
- la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture,

Moyenne par habitant
826,14 €



Chapitre 65 et 014

Les autres charges de gestion courante et atténuations de produits 2 087 530,74 € (représentent 6,56 % des dépenses réelles de fonctionnement, en progression de 2,13 % comparé à 2009).

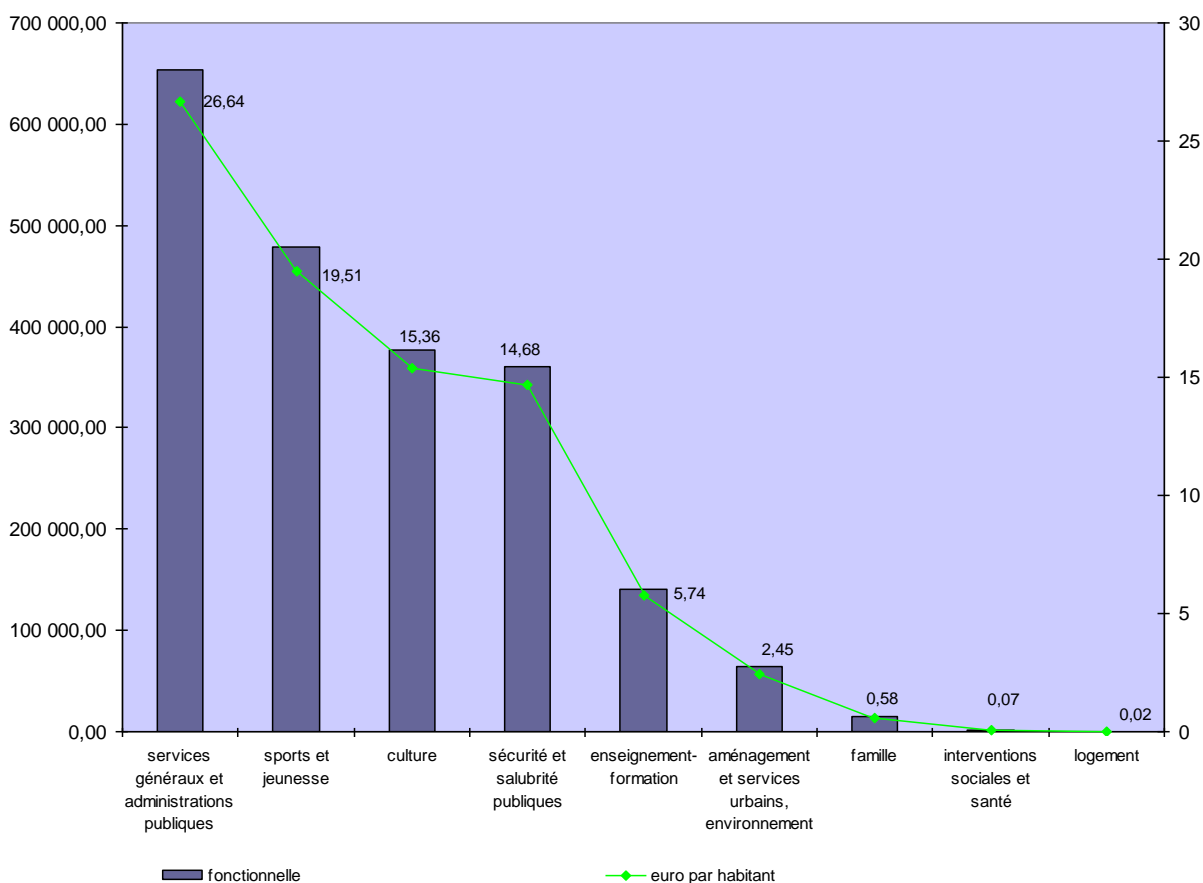
Elles se composent des éléments suivants :

- les indemnités des Maires et Adjointes (15,07 € par habitant)
- les participations et contingents (19,85 € par habitant)
- les pertes et créances irrécouvrables (2,44 € par habitant)
- les subventions de fonctionnement aux associations locales (47,69 € par habitant)

Moyenne par habitant

85,05 €

Répartition prévisionnelle des autres charges et gestion courante et atténuations de produits en euro par habitant et par fonction



Chapitre 66

Les charges financières

Elles contribuent à hauteur de 2,48 % des charges réelles de fonctionnement, elles enregistrent un repli de 1,25% comparé à 2009, liés principalement au profil de la dette avec une courbe des taux plutôt favorable.

Moyenne par habitant

32,19 €

Chapitre 68

Les dotations aux provisions

Elles contribuent à hauteur de 0,19% des charges réelles de fonctionnement, d'un montant équivalent à l'exercice précédent. Depuis le 1^{er} janvier 2006, les provisions sont obligatoires pour toute collectivité, elles ont pour vocation de prémunir la collectivité contre de mauvaises surprises qui résultent de dépenses incertaines et pas nécessairement inscrits au budget. L'état des provisions annexé dans le document budgétaire, vous permet de suivre les provisions constituées depuis l'exercice 2006.

Moyenne par habitant

2,44 €

Chapitre 022

Les dépenses imprévues

Elles contribuent à hauteur de 0,94% des charges réelles de fonctionnement, en progression de 33% comparé à 2009. Les dépenses imprévues constituent une dérogation au principe de spécialité budgétaire, les crédits sont inscrits pour faire face à des dépenses pour lesquelles aucun crédit n'a été réservé (ou crédit insuffisant).

Les opérations d'ordre

Ces opérations n'influent pas sur l'équilibre global du budget, mais sur l'équilibre de chacune des deux sections.

Chapitre 023

Le virement à la section d'investissement 2 000 000,00 € en progression de 33% comparé à 2009.

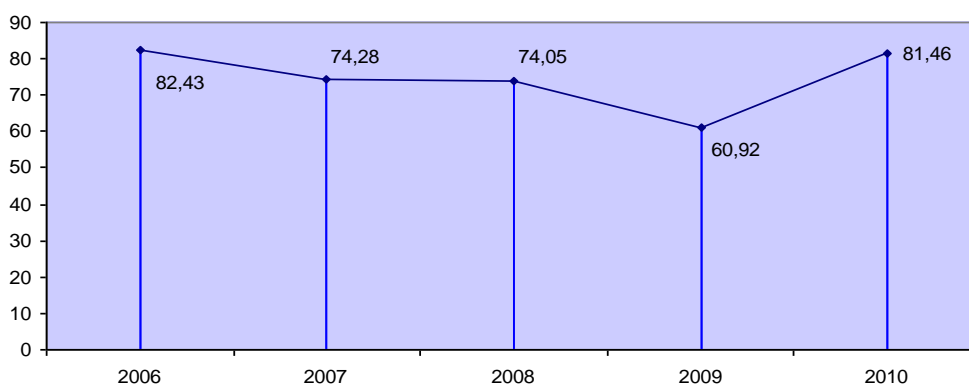
Il s'agit de l'épargne volontaire prélevée sur les recettes de fonctionnement afin d'assurer une capacité naturelle d'investissement.

Notre volonté politique d'assurer un plan pluriannuel d'investissement le plus élevé possible, devant la fin des financements croisés des opérations d'investissement, qui représentent en 2009 31,83€ par habitant et représentent dans le budget 2010 8,72 € par habitant.

Moyenne par habitant

81,46 €

Moyenne par habitant depuis les années 2006



Chapitre 042

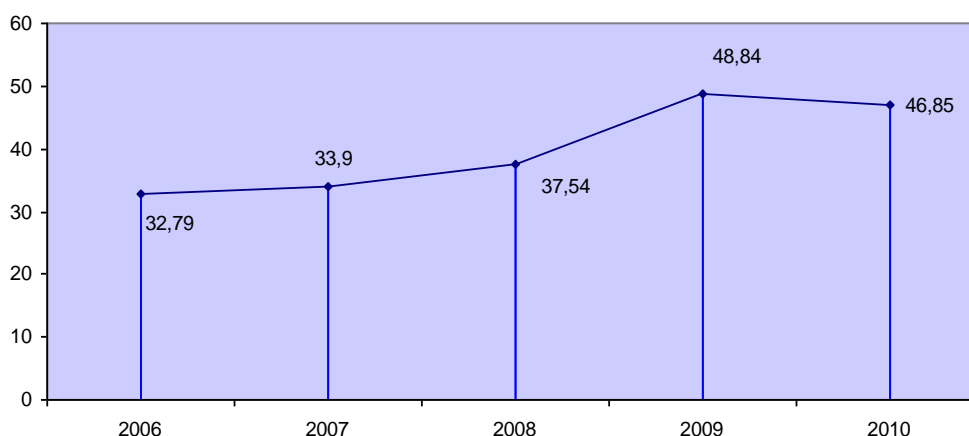
Les dotations aux amortissements 1 150 207 €

L'amortissement représente la volonté ou la dépréciation annuelle irréversible d'un bien. Il se traduit par une dépense de fonctionnement obligatoire transférée en recette d'investissement.

Moyenne par habitant

46,86 €

Moyenne par habitant depuis les années 2006



Les recettes de fonctionnement

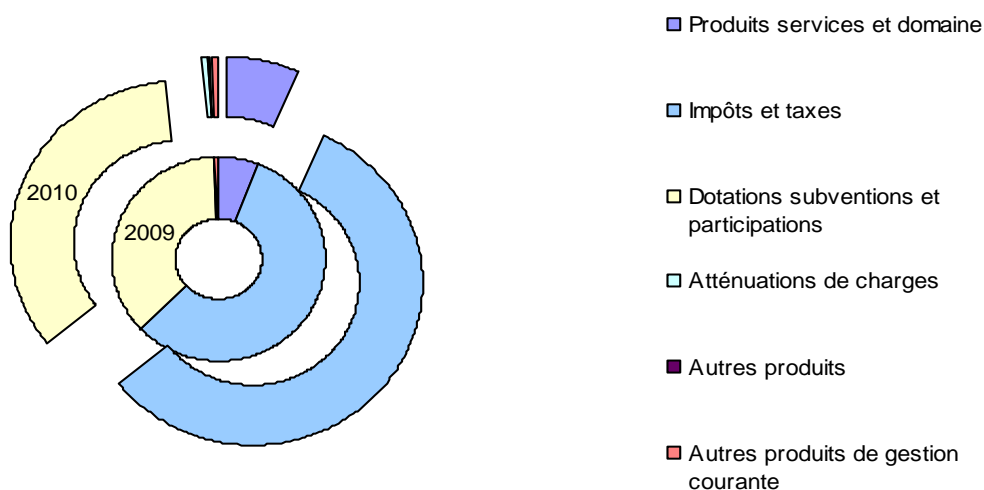
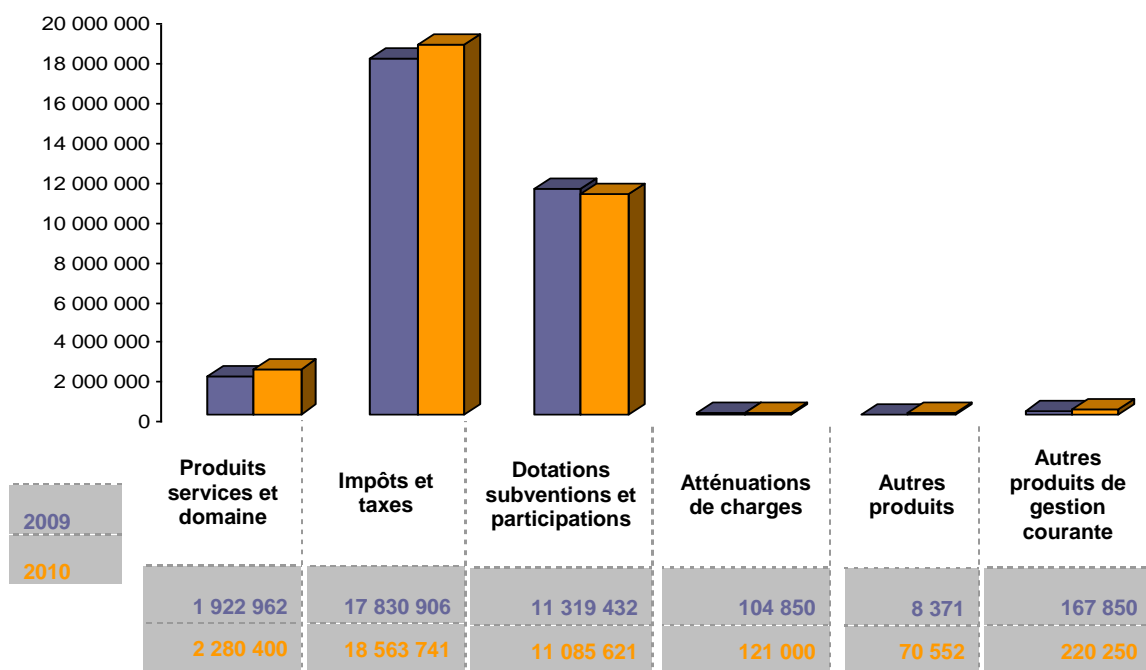
Le financement de la section de fonctionnement est assuré par des ressources régulières composées :

- des produits des services et du domaine 2 280 400 €
- des impôts et taxes 18 563 741 €
- des dotations subventions et participations 11 085 621 €
- des autres produits de gestion courante 220 250 €
- des autres produits divers 191 552 €

Au total les recettes réelles de fonctionnement évoluent de 3,15%.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2009 et 2010

Recettes de fonctionnement



Chapitre 70

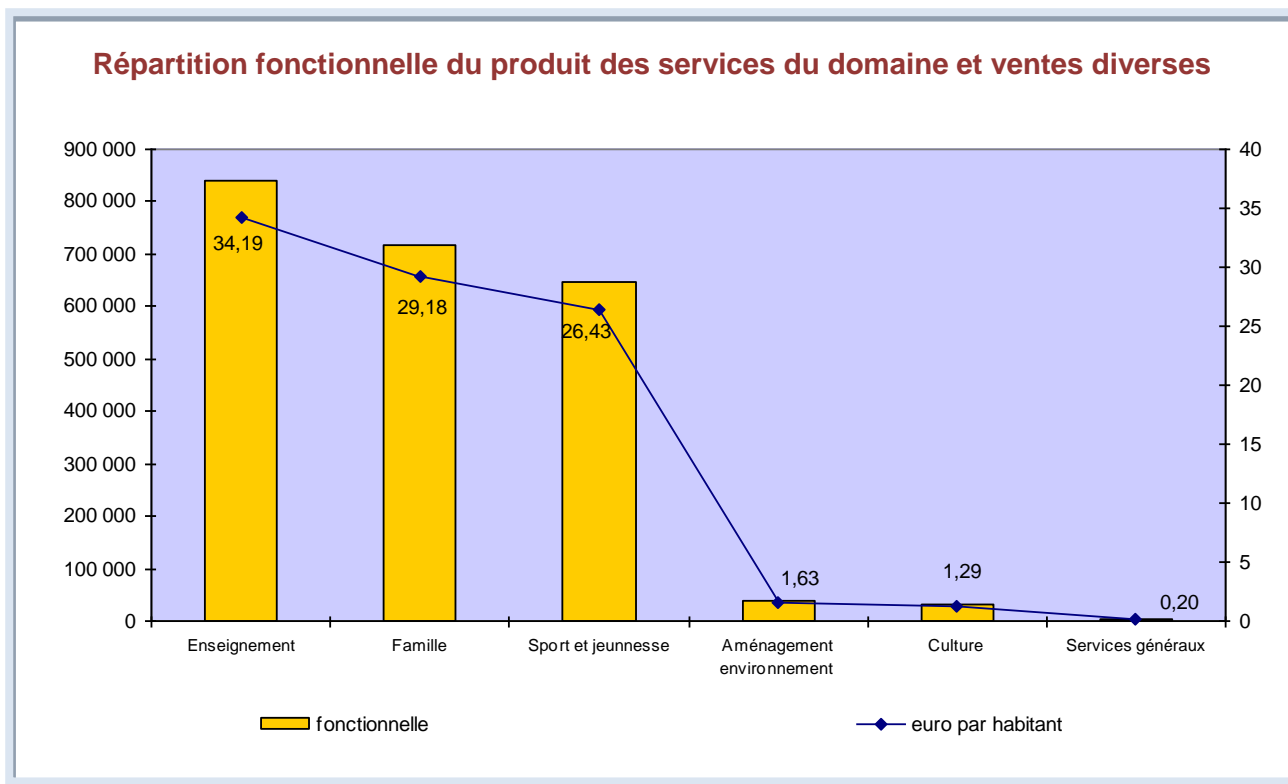
Produits des services, du domaine et ventes diverses : 2 280 400 €

Elles contribuent à hauteur de 7,06% de la structure des recettes réelles de fonctionnement. Ce poste enregistre les participations des usagers pour les services de restauration scolaire, de loisirs, culturels, sociaux et péri scolaires.

L'évolution annuelle du poste est en fonction de la fréquentation des activités, des tarifs, de l'étendue du service rendu à la population et du barème fixé par le conseil municipal.

Moyenne par habitant

92,92 €



Chapitre 73

Impôts et taxes : 18 563 741 €

Le produit des impôts et taxes est de 57,39% des recettes de fonctionnement, en progression de 4,10% comparé à l'exercice 2009 ; il est de deux natures :

La fiscalité directe

- foncier bâti
- foncier non bâti
- taxe d'habitation

La fiscalité indirecte

- taxe sur l'électricité
- droits de mutation
- droits de places
- diverses autres taxes

La fiscalité directe

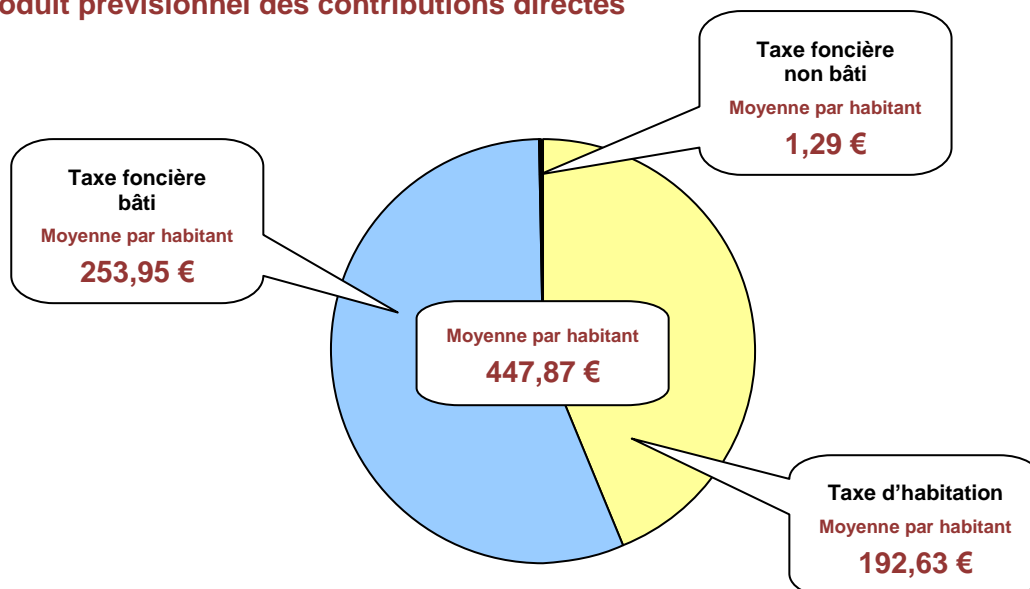
Le produit prévisionnel inscrit tient compte de l'actualisation :

- du coefficient de revalorisation des valeurs locatives fixé par la loi de finances 2010 (+1,012),
- du coefficient de revalorisation des taux de +1,013917 soumis au vote du Conseil (du 6 avril 2010)
- du dynamisme des bases physiques de la matière imposable + 2,04% pour les bases de la taxe d'habitation, 3,30% de progression pour les bases de la taxe foncière.

Evolution structurelle des bases d'imposition 2009 et les bases prévisionnelles 2010

Exercice	2009	2010	
Taxe d'habitation	25 808 439 €	26 335 000 €	+ 526 561 €
Taxe foncière (bâti)	21 700 679 €	22 418 000 €	+ 717 321 €
Taxe foncière (non bâti)	35 181 €	34 200 €	- 981 €

Produit prévisionnel des contributions directes



Le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 10 991 058 €, amène les taux de fiscalité suivants :

- Taxe habitation 17,95 %
- Taxe foncier bâti 27,80 %
- Taxe foncier non bâti 92,75 %

La fiscalité indirecte

La taxe additionnelle aux droits de mutation 600 000 € représente 3,23% des impôts et taxes.

Cette taxe est perçue par la commune sur toutes les mutations à titre onéreux qui interviennent sur son territoire. La taxe est obligatoire et automatiquement perçue au taux fixé par la loi. C'est une recette au caractère particulièrement imprévisible qui doit être appréciée avec prudence. Les éléments conjoncturels liés à cette taxe nous amène à proposer une inscription budgétaire prudente en réduction de 14,28% comparé à 2009.

Moyenne par habitant
24,48 €

La taxe sur l'électricité : 349 000 €

La taxe sur l'électricité représente 1,88 % des impôts et taxes, en progression de 5,75 % comparé à 2009. Cette taxe est assise sur la consommation d'électricité et mise en recouvrement par le distributeur.

Moyenne par habitant
14,22 €

La dotation de coopération du SAN (envisagée à) : 6 593 683 €

Elle représente 35,51 % des impôts et taxes. Son calcul dépend pour sa grande part de l'évolution du produit de la taxe professionnelle encaissée par le SAN, en attente de notification définitive, elle est inscrite pour le montant de 2009 majoré de 1,99 %.

Moyenne par habitant
268,68 €

Chapitre 74

Dotation, subventions et participations : 11 085 621,81 €

Elles représentent 34,27 % des recettes réelles de fonctionnement, sont prévisionnelles en diminution de 2,10 % comparé à 2009. La loi de Finances 2010, par son article 40 déroge au mécanisme d'indexation retenue en 2009, c'est-à-dire sur une évolution calée sur l'inflation prévisionnelle et retient une indexation de 0,6 % soit la moitié de l'inflation prévisionnelle. De nombreuses dotations de péréquation sont gelées pour dégager des marges de manœuvre au sein de l'enveloppe fermée des dotations des concours financiers de l'Etat, et les compensations fiscales jouent un rôle de variable d'ajustement.

La dotation globale de fonctionnement : 6 257 884 €

Elle représente 56,45 % du chapitre dotations et subventions, en réduction de 1,59 % comparé à 2009.

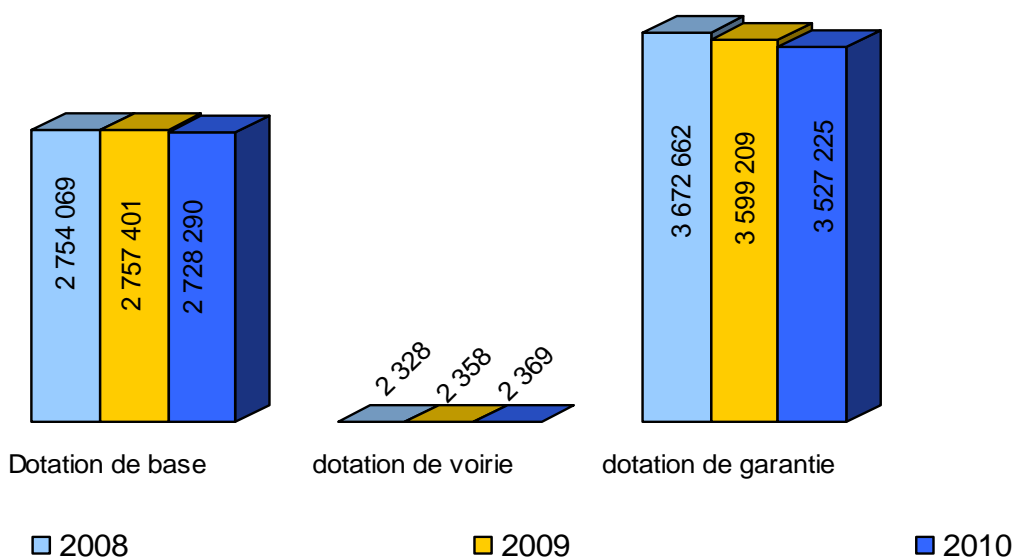
La dotation forfaitaire annuelle se décompose depuis 2004 en :

- dotation de base – 2 728 290 € en diminution de 1,067 % comparé à 2009
- dotation proportionnelle à la superficie – 2 369 € en augmentation de 1,46 % comparé à 2009
- dotation de garantie – 3 527 225€ en diminution de 2 % comparé à 2009

Moyenne par habitant

254,87 €

Evolution de la dotation forfaitaire de 2008, 2009 et 2010



Les dotations de péréquation

La Dotation Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale : 813 709 €

représente 7,26% des dotations, elle est destinée à l'amélioration des conditions de vie de certaines communes, elle progresse de 1,2% comme prévu en Loi de Finances.

Moyenne par habitant

33,15 €

La Dotation Nationale de Péréquation : 67 608 €

La Loi de Finances de 2008 a modifié les critères d'éligibilité à la dotation nationale de péréquation et fortement liée à la taxe professionnelle au niveau de l'effort fiscal.

Nous bénéficions cette année d'une dotation de garantie de 50% du produit de 2009, la notification officielle qui nous parviendra ultérieurement sera étudiée pour contrôle du mécanisme de calcul.

Moyenne par habitant

2,75 €

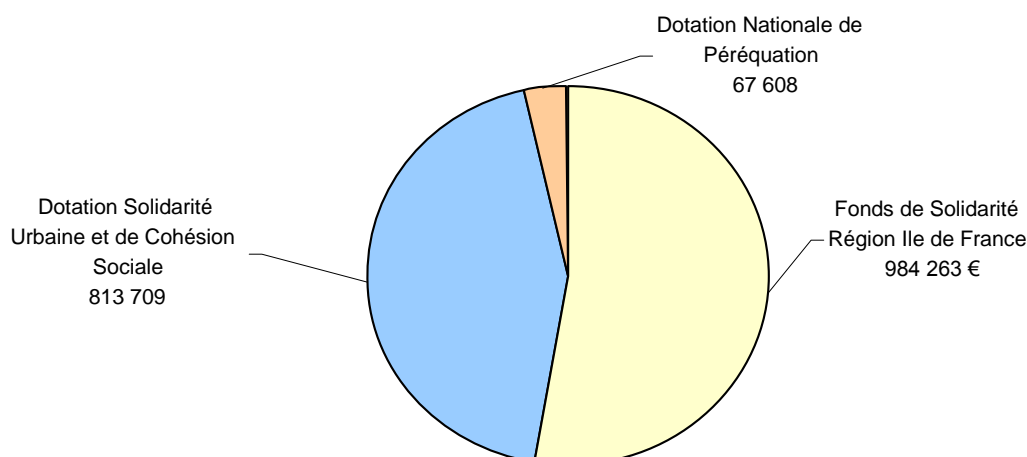
Le Fonds de Solidarité Région Ile de France : 984 263,81 €

Au moment de la réduction de ce document, le montant n'est pas notifié, fortement lié à la péréquation de la taxe professionnelle. La règle de prudence nous amène à inscrire un crédit prévisionnel en réduction de 12,46 % comparé à 2009.

Moyenne par habitant

40,10 €

Répartition des dotations de péréquation



Les autres recettes

Chapitre 75

Les autres recettes de gestion courante : 220 250 €

(0,68 % de la structure des recettes réelles de fonctionnement)

Ce poste enregistre principalement l'encaissement des locations immobilières et les droits de voirie, les produits exceptionnels.

Moyenne par habitant

8,97 €

Chapitre 013

Atténuations de charges : 121 000 €

(0,38 % de la structure des recettes réelles de fonctionnement) le poste enregistre les indemnités de remboursement sur les rémunérations du personnel.

Moyenne par habitant

4,93 €